

# Aide au montage du dossier de financement



IDENTIFIEZ LES AIDES PUBLIQUES  
PERMETTANT DE COMPLÉTER  
LES FINANCEMENTS PRIVÉS  
DE VOTRE PROJET DE CRÉATION  
OU REPRISE D'ENTREPRISE  
ET ÉLABOREZ UN DOSSIER SOLIDE.

Un certain nombre d'aides à la création / reprise et au financement de projet existent. Encore faut-il arriver à déterminer lesquelles sont éligibles dans votre cas et à quel organisme il faut vous adresser !

Pour faciliter vos démarches, votre CCI vous propose un accompagnement sur mesure.

## RENSEIGNEMENTS :

Contactez votre **Chambre de Commerce et d'Industrie**.

Flashez ici  
pour plus d'infos  
sur les contacts



## La démarche

Votre conseiller CCI vous rencontre **au cours d'entretiens personnalisés et confidentiels afin d'identifier puis élaborer avec vous les dossiers de demande d'aide financière**. Plusieurs entretiens peuvent être nécessaires selon la typologie de votre projet.

Ensemble, vous :

- **Identifiez les organismes et structures de financement public** : Conseil Général, Conseil Régional, Plateformes d'Initiative locale et régionale, etc.
- **Optimisez l'équilibre du plan de financement** de votre projet et déterminez le montant des aides à mobiliser,
- **Préparez puis construisez les différents dossiers de demande d'aide**,
- **Préparez les comités d'évaluation technique** des organismes financeurs.

En amont de cette démarche, il est bien entendu indispensable que votre projet ait été chiffré de façon réaliste.



Cette action est cofinancée par l'Union européenne,  
via le Fonds social européen (FSE)



CRÉATION - REPRISE - PROJET  
FINANCEMENT - AIDE - ÉLIGIBILITÉ  
DOSSIER



Faire avancer toutes les envies d'entreprendre